

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 15921
Numéro SIREN : 452 974 330
Nom ou dénomination : 1630 CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 43181

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 12-06-2019

N° DE DEPOT : 043181

N° GESTION : 2011B15921

N° SIREN : 452974330

DENOMINATION : 1630 CONSEIL

ADRESSE : 20 rue des Pyramides 75001 Paris

MILLESIME : 2018

- 1630 CONSEIL -

Société par Actions Simplifiée au Capital de € 54 000

Siège Social : 20 rue des Pyramides

75001 PARIS

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1630 CONSEIL SAS

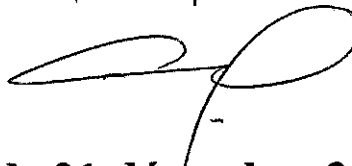
20, rue des Pyramides - 75001 PARIS

Tel : 01 42 86 44 70

Fax : 01 42 86 44 84

452 974 330 RCS PARIS

Certifié conforme à l'original



Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des associés de la SAS 1630 CONSEIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Contrôle du chiffre d'affaires s'élevant à 2 351 059 €,
- Contrôle des honoraires de consultants pour lesquels on constate une hausse significative (616 409 € contre 185 974 € en 2017).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A ce titre, je vous précise que le capital social est détenu par :

- Madame Christine SILBERMANN à hauteur de 36,48 %,
- Monsieur Bertrand MOINEAU à hauteur de 36,48 %.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 mai 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet ROBIN COFIDUREC



Olivier ROBIN
Membre de la Cie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 19/03/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 635,79	5 694,70	941,09	0,05	941,09	0,05
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	123 332,74	99 134,25	24 198,49	1,27	29 016,53	1,55
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	26 025,98		26 025,98	1,36	25 685,15	1,37
TOTAL (I)	155 994,51	104 828,95	51 165,56	2,68	55 642,77	2,97
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	966 000,21		966 000,21	50,62	713 273,91	38,11
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 308,00		2 308,00	0,12	22 013,00	1,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 077,36		32 077,36	1,68	14 163,86	0,76
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	110 173,72		110 173,72	5,77	110 057,87	5,88
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	716 618,30		716 618,30	37,56	925 271,78	49,44
Charges constatées d'avance	29 818,04		29 818,04	1,56	31 257,10	1,67
TOTAL (II)	1 856 995,63		1 856 995,63	97,32	1 816 037,52	97,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 012 990,14	104 828,95	1 908 161,19	100,00	1 871 680,29	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 54 000,00)	54 000,00	2,83	54 000,00	2,89
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	9 760,00	0,51	9 760,00	0,52
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 027 678,90	53,86	888 776,78	47,49
Résultat de l'exercice	197 706,86	10,36	198 302,12	10,59
Subventions d'investissement				
visions réglementées				
TOTAL(I)	1 289 145,76	67,56	1 150 838,90	61,49
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	2 183,02	0,11	1 527,79	0,08
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 656,01	9,83	83 433,42	4,46
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	125 282,20	6,57	131 568,00	7,03
. Organismes sociaux	116 621,48	6,11	133 432,24	7,13
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	166 352,33	8,72	148 472,11	7,93
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 394,67	0,70	15 970,00	0,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 525,72	0,39	6 972,83	0,37
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance			199 465,00	10,66
TOTAL(IV)	619 015,43	32,44	720 841,39	36,51
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 908 161,19	100,00	1 871 580,29	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 315 518,14	35 463,67	2 350 981,81	100,00	2 107 461,23	100,00	243 520	11,56
Chiffres d'Affaires Nets	2 315 518,14	35 463,67	2 350 981,81	100,00	2 107 461,23	100,00	243 520	11,56
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			77,24	0,00			77	NIS
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			2 351 059,05	100,00	2 107 461,23	100,00	243 598	11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			911 917,51	38,79	494 468,79	23,46	417 449	84,42
Impôts, taxes et versements assimilés			24 078,29	1,02	32 062,47	1,52	-7 984	-24,89
Salaires et traitements			808 155,57	34,38	921 306,71	43,72	-113 151	-12,27
Charges sociales			328 684,68	13,98	374 753,00	17,78	-46 069	-12,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 955,04	0,42	9 121,40	0,43	834	9,14
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			12,95	0,00	14,61	0,00	-2	-14,28
Total des charges d'exploitation (II)			2 082 804,04	88,59	1 831 726,98	86,92	251 078	13,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			268 255,01	11,41	275 734,25	13,08	-7 479	-2,70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			115,85	0,00	57,87	0,00	58	101,75
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			115,85	0,00	57,87	0,00	58	101,75
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			115,85	0,00	57,87	0,00	58	101,75
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			288 370,86	11,42	275 792,12	13,09	-7 422	-2,68

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 19/03/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Coûts sur les bénéfices (X)	70 664,00	3,01	77 490,00	3,68	-6 826	-8,80
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 351 174,90	100,01	2 107 519,10	100,00	243 655	11,56
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 153 468,04	91,60	1 909 216,98	90,59	244 252	12,79
RÉSULTAT NET	197 706,86	8,41	198 302,12	9,41	-596	-0,29
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

1630 CONSEIL

20, RUE DES PYRAMIDES

75001 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

édité le 19/03/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 908 161,19 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 197 706,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/03/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et des dépôts de marque.
Les logiciels sont amortis en linéaire sur un an.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes:

- matériel informatique : 3 ans,
- mobilier de bureau : 5 ans,
- agencements : de 5 à 9 ans.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

En cas de besoin, une provision pour créance douteuse ou litigieuse peut être comptabilisée pour prendre en compte un risque de non recouvrement.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La société n'a pas bénéficié du CICE au titre de l'exercice 2018.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pas d'information significative à mentionner à ce titre.

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 19/03/2019

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 155 995 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 636			6 636
Immobilisations corporelles	118 196	5 137		123 333
Immobilisations financières	25 685	341		26 026
TOTAL	150 517	5 478		155 995

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 104 829 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 695			5 695
Immobilisations corporelles	89 179	9 955		99 134
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	94 874	9 955		104 829

3.2 - Etat des créances = 1 056 230 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	26 026		26 026
Actif circulant & charges d'avance	1 030 204	1 030 204	
TOTAL	1 056 230	1 030 204	26 026

3.3 - Charges constatées d'avance = 29 818 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 54 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5400	10,00	54 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5400	10,00	54 000

4.2 - Etat des dettes = 619 015 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 183	2 183		
Fournisseurs	187 656	187 656		
Dettes fiscales & sociales	421 651	421 651		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 526	7 526		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	619 015	619 015		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 165 697 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	53 579
Dettes fiscales & sociales	112 118
Autres dettes	
TOTAL	165 697

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 350 982 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 350 982	100,00 %
TOTAL	2 350 982	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	7	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	0

6.3 - Autres informations complémentaires

Les indemnités de départ en retraite n'ont pas été valorisées compte tenu de la faiblesse de l'effectif.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 29 818 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(486000)	29 818
TOTAL	29 818

8.2 - Charges à payer = 165 697 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	53 579
Fnp(408100)	53 579
Dettes fiscales et sociales :	112 118
Prov cp(428200)	36 082
Charges sociales / cp(438200)	18 041
Charges sociales a payer(438600)	44 600
Charg.fis./conges a payer(448200)	502
Etat cap(448600)	12 893
TOTAL	165 697

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
b) Nombre d'actions émises	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 350 982	2 107 461	1 967 388	2 210 060	2 324 339
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	278 326	284 914	334 476	415 068	194 364
c) Impôt sur les bénéfices	70 664	77 490	94 581	103 084	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	207 662	207 424	239 895	311 984	194 364
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	197 707	198 302	230 036	301 815	183 896
f) Montants des bénéfices distribués	59 400	59 400	64 800		
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	38	38	44	58	36
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	37	37	43	56	34
c) Dividende versé à chaque action	11	11	12		
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	7	9	9	9	10
b) Montant de la masse salariale	808 156	921 307	921 565	923 556	871 316
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	328 685	374 753	377 425	373 693	373 018

Observations complémentaires

1630 CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 54 000 euros
Siège social : 20 rue des Pyramides, 75001 PARIS
452 974 330 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 juin 2019

Le 3 juin 2019
A 9 heures,

Les associés de la société 1630 CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au Siège Social, sur convocation faite par lettre adressée le 20 mai 2019 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Silbermann, en sa qualité de présidente de la société.

Madame Aurore Jouglain et Monsieur Charles-Henri Arnould, associés, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Ivan Vassileff est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5400 actions sur les 5400 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins la majorité requise par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le rapport de gestion de la présidente,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidente,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération et avantages accordés aux dirigeants,
- Nomination de la Présidente et du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la présidente et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidente et du rapport d'opinion du commissaire aux comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 197.706,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	197 706,86 euros
Auquel il faut rajouter le report à nouveau créditeur	1 027 678,90 euros
Constituant ainsi un résultat distribuable de	<hr/> 1.225.385,76 euros
Affecté comme suit :	
A la distribution du dividende	64.800,00 euros
Solde	<hr/> 1.160.585,76 Euros

Soit un "report à nouveau" qui s'élève à 1.160.585,76 Euros.

Les capitaux propres de la société s'élèveront ainsi à 1.224.345,76 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte :

- qu'un dividende de 11,00 euros par titre a été distribué en 2018 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- qu'un dividende de 11,00 euros par titre a été distribué en 2017 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- qu'un dividende de 12,00 euros par titre a été distribué en 2016 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine la rémunération brute de 2018 de Madame Christine Silbermann, présidente, pour 158.428 euros et de Monsieur Bertrand Moineau, directeur général, pour 159.876 euros.

La rémunération 2019 des dirigeants devrait être du même ordre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 21 et 23 des statuts de la société, les associés propriétaires d'actions de catégorie (a), soit Madame Christine Silbermann, Monsieur Bertrand Moineau, Madame Aurore Jouglain, Monsieur Ivan Vassileff et Monsieur Charles-Henri Arnould décident de renouveler Madame Christine Silbermann en tant que présidente de la société et ce à compter de ce jour (3 juin 2019) et ce pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, au terme de l'article 26 des statuts de la société Monsieur Bertrand Moineau est également renouvelé dans son mandat de directeur général de la société et ce à compter de ce jour (3 juin 2019) et ce pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

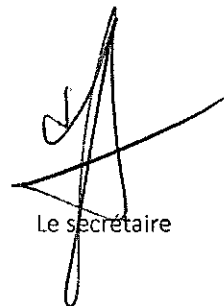
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Les scrutateurs



La présidente



Le secrétaire